



Vitme d une arnarque aux sentiments

Par **liliange**, le **26/05/2011** à **23:22**

Bonjour, rnje suis actuellement en procedure de garde d enfant mon ex ami qui s averre etre sans papiers a commi des vol sous une seconde identiter avec un titre de sejour actuellement il a reconnu ma fille sous une autre identitee sans papier il veut un droit de garde et me verser une pension pour pouvoir avec ses papiers francais mais moi j ai peur que si il prenne la petite que ceux lui ci ne me la rendre pas question est la suivante qu'est que je risque si je le denonse a la prefecture etant que sans papier svp? je sais que cette demarche n est pas dans l interet de ma fille mais je suis pas sur que si elle reste seule avec lui que sa soit benefique pour elle non plus merci de vos reponses

Par **corimaa**, le **26/05/2011** à **23:49**

Il faut que vous saisissiez le juge aux affaires familiales de votre domicile puisque c'est aussi la residence de votre enfant. Vous demandez qu'une pension alimentaire vous soit versée pour votre enfant. Et que la garde exclusive vous soit accordéernrnPour les droits de visite, vous expliquez votre crainte que le père ne fasse sortir votre fille du territoire et ne la ramène pas en France. Vous pouvez demander que votre fille voit son père dans un lieu où les rencontres seraient surveillées.

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **23:51**

Oh oh, là il y a reconnaissance de l'enfant sous une fausse identité donc il faut aller voir un avocat pour voir ce que vous pouvez prouver et annuler la reconnaissance. Aussi voir du côté

de la police pour cette fausse identité (toujours en voyant votre avocat avant)

Par **corimaa**, le **27/05/2011** à **00:09**

faudrait savoir quelle est sa bonne identité, celle utilisée pour le vol ou pour la reconnaissance

Par **liliange**, le **27/05/2011** à **00:11**

le soucis selon mon avocate je ne peux pas utiliser le dossier de procédure dans lequel il a été arrêté il se fait passer pour le gntie sans papier et moi la méchante française qui lui refuse sa fille on est déjà passé devant le juge son objectif et de me forcer à accepter une pension j'en veux pas monsieur veut donner 60 euros la prendre un week-end sur deux et la moitié des petites et grandes vacances et tout cela pour faire valoir son titre de séjour la police a déjà été mise au courant mais visiblement ceux-ci ne les inquiètent pas il est sans papier et a même eu le droit de venir au tribunal être représenté par un avocat et même de me dénigrer alors je sais plus où j'en suis pourquoi je devrais lui laisser la petite presque m'excuser que je suis française et que j'ai du travail et le laisser se promener je ne sais où avec ma fille qu'il a jamais vu dans une autre ville que chez moi et en plus c'est un cousin après c'est chez un frère sans rien dire expliquer moi pourquoi moi je dois donner des choses stables à ma fille et lui sous prétexte qu'il est sans papiers peut faire n'importe quoi avec mon bébé?

Par **liliange**, le **27/05/2011** à **00:15**

l'identité où il a commis des vols est l'identité de son cousin il utilise sa carte d'identité voilà pourquoi on ne peut pas utiliser sa double identité je sais plus comment faire

Par **corimaa**, le **27/05/2011** à **00:20**

vous ne pouvez pas non plus empêcher votre fille de voir son père, elle en a aussi besoin. Il y a des lieux d'accueil pour que les parents puissent voir leurs enfants, c'est bien surveillé, il ne pourrait pas partir avec, c'est à vous qu'on rendrait votre fille après sa visite avec son père. Et ce n'est pas parce qu'il est sans papier qu'il n'aime pas sa fille et qu'il s'en sert uniquement pour avoir une carte de séjour. De toutes les façons, si le JAF lui autorise un droit de visite et d'hébergement, vous serez bien obligé de le respecter sinon ça pourra vous coûter cher pour la présentation d'enfant

Par **liliange**, le **27/05/2011** à **09:51**

j'ai proposé le lieu de rencontre fermé pour la famille son avocate ne veut en aucun cas

surtout qu'il vit pas dans la même ville que moi donc si il pleut il va aller où? je fais quoi moi si il se fait arrêter pour ses vols ou du fait qu'il est sans papiers avec ma fille? répondre moi svp? je vais la chercher au commissariat? vous croyez ça mieux pour elle ça, comme le fait qu'il n'a pas d'appart et qu'il vit un coup chez son frère après chez son cousin c'est normal ça aussi moi je me dois d'avoir des bases solides pour ma fille lui dire comme il est sans papier qu'il profite du système je dois dire oui va y prend ta fille et si il me la ramène pas c'est normal